L'apprentissage au quotidien

Dès qu'une entreprise recrute un(e) apprenti(e), il possède le statut de salarié(e) soit:

- Une rémunération pendant toute la durée du contrat en alternance
- Des congés payés grâce au statut de salarié
- Une adhésion à une mutuelle d'entreprise
- Une cotisation à la caisse d'assurance des retraites
- Un abondement du compte CPF proportionnel au temps passé en entreprise.

Le salaire en apprentissage

L'apprenti(e) perçoit une rémunération correspondant à un % du SMIC Brut selon son age

	16-17 ans	18/20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	
3ème année	55 %	67 %	78 %	

Rupture de contrat

Dans les 45 jours, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti(e) (et par son représentant légal si l'apprenti est mineur) **SANS MOTIF**

Au delà des 45 jours, le contrat peut être rompu à l'amiable et sans préavis si les deux parties passent un accord.

Rupture à l'initiative de l'employeur:
Doit être justifiée par une cause réelle et sérieuse. Dans ce cas, la rupture prend la forme d'un licenciement.

Rupture à l'initiative de l'apprenti(e):
Dans ce cas, la rupture prend la forme d'une démission. La procédure de démission selon le Code du Travail s'applique alors.

Exclusion définitive de l'apprenti(e) de son CFA
Si le centre de formation prononce une exclusion définitive de l'apprenti(e), l'employeur peut engager à son encontre une procédure de licenciement.

Institut de Formation Lucien

Adresse postale
2 rue des Finets
60607 CLERMONT cedex

Adresse GPS
Rue Guy BOULET
60600 FITZ JAMES

Contact
Du lundi au vendredi
08h30 / 12h00—13h00 / 16h30
(hors vacances scolaires)

03.44.77.50.48

www.ifsi-clermont60.fr

Ifsi@chi-clermont.fr

Institut de formation Lucien FLOURY Etablissement Public de Santé Mentale(E.P.S.M.)

« La formation révèle l'aptitude et le terrain révèle la compétence. »
Patrice Aimé Agossou

Un institut, deux formations professionnelles.

I.F.A.S.
Institut de Formation d'Aides Soignants

&

I.F.S.I.
Institut de Formation en Soins Infirmiers

PRENDRE SOIN DE VOTRE AVENIR

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etre apprenti infirmier

1. Sélection

Vous êtes sélectionné(e) sur Parcoursup à l'IFSI de Clermont et vous avez un diplôme aide—soignant.

ou

Vous avez réussi les épreuves de la sélection FPC et vous avez un diplôme aide—soignant.

ou

Vous êtes actuellement en 1ère ou 2ème année de formation IDE
Vous avez obtenu votre AFGSU de niveau II
Vous avez obtenu 48 crédits dont 15 liés aux stages ainsi que les crédits liés aux UE 2.10 S1 / 4.1 S1 / 5.1 S1 et 4.3 S2
Vous avez validé votre 1ère année de formation après l'attribution des crédits par la CAC

Vous n'êtes pas financé (e)

Vous êtes éligible pour être apprenti(e) à la rentrée dès lors que vous êtes recruté(e) par un employeur.

2. Déroulement de la formation

Les stages seront réalisés prioritairement dans l'établissement de votre employeur, excepté pour les stages dont les typologies ne peuvent y être réalisées.

Qualités requises
- Motivation
- Rigueur
- Organisation

L'Institut de formation Lucien FLOURY devient UFA (Unité de Formation des Apprentis)

IMPORTANT

Avoir moins de 30 ans à la date de signature du contrat
Avoir trouvé un employeur public ou privé prêt à vous accueillir pour toute la durée du contrat (engagement employeur à fournir au CFA)

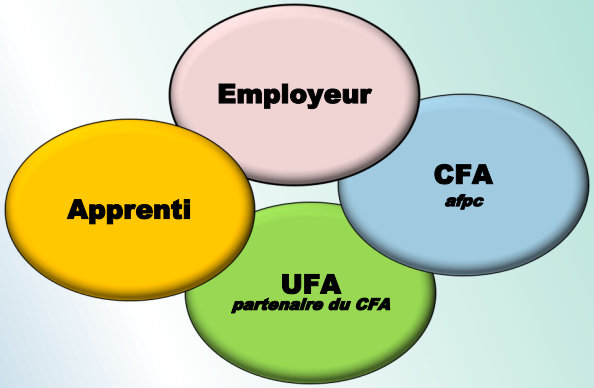

La formation en apprentissage

Infirmier	Aide-soignant
Durée	
Selon le mode de sélection À partir de la 1ère année 36 mois *(sous réserve)* À partir de la 2ème année 24 mois	Bac ASSP ou SAPAT 12 mois septembre (N) Autres cursus 16 ou 18 mois Septembre (N) décembre (N+1) ou mars (N+2)
Pour plus d'information, consultez notre site internet . www.ifsi-clermont60.fr	

Être apprenti(e) aide-soignant.

L'institut **forme des apprentis en formation aide-soignant(e)** en 12, 16 ou 18 mois en fonction de vos diplômes ou expériences et ce, **quelque soit votre diplôme** antérieur ou votre cursus antérieur.
Nous consulter pour plus d informations.

1. Pré-requis

Avoir trouvé un employeur public ou privé prêt à vous accueillir pour toute la durée du contrat (engagement employeur à fournir au CFA) .

2. L'alternance

Durée pour **une formation complète en alternance**: 1540h pour 35h par semaine	
22 sem de théorie/ cours	22 sem de stage clinique en 4 périodes

Qualités requises
- Motivation
- Rigueur
- Organisation